# La Chapelle-Saint-Mesmin l'école coranique n'ouvrira pas à la rentrée ! Champagne

écrit par Christine Tasin | 29 août 2015

## Pas de rentrée à l'école musulmane

ire, l'an passé, est

((A tteinte à la liber-té d'enseigne-ment ». C'est dans un communiqué de presse, diffusé hier, que les Ateliers Montessori ont officialisé une nouvelle qui couveit depuis pluqui couvait depuis plu-sieurs jours : l'école mu-sulmane de La Chapelle-Saint-Mesmin n'ouvrira pas ses portes à la rentrée 2015,

« Abus de pouvoir »

Il y a une dizaine de jours encore, l'établissement privé, hors contrat, lançait un appel à candidature aux familles afin d'ouvrir une classe de CP. pour commencer ».
 Quand l'horizon politique et administratif de l'école s'éclaircira, nous procéderons à l'ouverture des autres classes de façon progressive », promet-taient les Ateliers Montes-

Aujourd'hui, le volonta-



risme a fait place à l'amer- Chapelle-Saint-Mesmin, tume. Mustapha Ettaouza-ni, président de l'Union des associations musulmanes de l'Orléanais (UAMO) et porte-parole des Ateliers Montessori, fustige « l'abus de pou-voir » du maire PS de La

« qu'il a déployé pour fer-mer (l'école) puis l'empêcher de rouvrir ».

Dernier avatar en date dans les relations conflictuelles entre l'école musulmane et Nicolas Bon-neau : le rejet, par la ville,

du permis de construire déposé en décembre dernier par les Ateliers Montessori. Un permis qui de-vait leur permettre de mettre leurs locaux en conformité suite aux diffé-rentes réserves soulevées par la commission départementale de sécurité, en septembre 2014. C'est sur la base de ce rapport que le maire de la commune avait décidé de fermer l'établissement, quelques jours seulement après la rentrée, obligeant les quelque 70 enfants inscrits à trouver une solution de repli.

Post assez de places de parking
En juin dernier, après plus de six mois d'instruction, l'établissement voyait donc son permis de construire rejeté. « Ce nouveau refus est justifié par un nombre insuffisant de places de stationnement. Pourtant, le batiment dispose de 16 places de parking pour un effectif théorique de 90 enfants », notent les responsables de l'école.

À la mairie de La Chapelle, on se refuse au moindre commentaire. Les services de la ville confirment seulement la chronologie des faits et précisent qu'un nouveau permis a été déposé en juillet et qu'il est en cours d'ins-truction. Mais la décision le concernant ne devrait pas être rendue avant plusieurs mois, si l'on se fie au délai que la ville a laissé courir pour la précé-dente demande. La ville traîne-t-elle volontaire-ment les pieds ?

Nicolas Bonneau se défend de tout achamement politique dans ce dossier et se retranche derrière les questions de sécurité et les décisions de justice qui lui sont favorables : le tri-bunal administratif d'Orléans comme le Conseil d'État n'ont rien vu à redire à son arrêté de fern

re. Interrogé en avril, dans nos colonnes, il ne cachaît toutefois pas son intention de ne faciliter en rien l'ouverture de cet établissement dans sa commun sement dans sa commune.

« Ils ont déposé un nouveau permis de construire. l'appliquerai le droit, rien
que le droit. Si tout cadre
avec les règles d'urbanisme, on donnera notre accord. Même si ce n'est pas
mon souhait. »
Mustarbhe Ettenurait dé-

Mustapha Ettaouzani dé-Mustapha Ettaouzani de-nonce un « habillage d'ap-parence légale pour en-freindre plusieurs lois ; celle de la laicité, celle de la liberté d'enseigne-ment ». Le président de l'UAMO en appelle au pré-fet pour jouer les média-curs et metre fin à cette teurs et mettre fin à cette

Nous vous avons tenu au courant de la<u>saga</u> de l'école coranique de la Chapelle Saint-Mesmin, grâce, entre autres, à la détermination des militants de Résistance républicaine et, semble-t-il, à la décision du maire (socialiste pourtant) de s'en tenir à la loi, rien qu'à la loi, et de ne rien faire pour faciliter l'existence de cette école, comme il l'a reconnu dans une interview accordée à un journaliste :

### Pas de rentrée à l'école musulmane

Le permis de construire dé-posé par les responsables des Ateliers Montessori a été rejeté par la commune. L'arrêté de fermeture pris par le maire, l'an passé, est toujours d'actualité.

**Alexandre Charrier** 

tteinte à la liber-té d'enseigne-ment ». C'est dans un communiqué de presse, diffusé hier, que les Ateliers Montessori ont officialisé une nouvelle qui couvait depuis plu-sieurs jours : l'école mu-sulmane de La Chapelle-Saint-Mesmin n'ouvrira pas ses portes à la rentrée 2015.

« Abus de pouvoir »

Il y a une dizaine de jours encore, l'établissement privé, hors contrat, lançait un appel à candidature aux familles afin d'ouvrir une classe de CP, « pour commencer ». « Quand l'horizon politique et administratif de l'école s'éclaircira, nous procéderons à l'ouverture des autres classes de façon progressive », promet-taient les Ateliers Montes-

Aujourd'hui, le volonta-



risme a fait place à l'amertume, Mustapha Ettaouzani, président de l'Union des associations musulmanes de l'Orléanais (UAMO) et porte-parole des Ateliers Montessori, fustige « l'abus de pou-voir » du maire PS de La

Chapelle-Saint-Mesmin, « qu'il a déployé pour fermer (l'école) puis l'empê-cher de rouvrir ». Dernier avatar en date

dans les relations conflictuelles entre l'école mu-sulmane et Nicolas Bonneau : le rejet, par la ville,

déposé en décembre dernier par les Ateliers Mon-tessori. Un permis qui devait leur permettre de mettre leurs locaux en conformité suite aux différentes réserves soulevées par la commission déparseptembre 2014. C'est sur la base de ce rapport que le maire de la commune avait décidé de fermer l'établissement, quelques jours seulement après la rentrée, obligeant les quel-que 70 enfants inscrits à trouver une solution de repli.

Pas assez de places de parking En juin dernier, après plus de six mois d'instruc-tion, l'établissement voyait donc son permis de cons-truire rejeté. « Ce nouveau refus est instiffé par un truire rejeté. « Ce nouveau refus est justifié par un nombre insuffisant de pla-ces de stationnement. Pourtant, le bâtiment dis-pose de 16 places de par-king pour un effectif théo-rique de 90 enfants », notent les responsables de l'école. À la mairie de La Chapel-

À la mairie de La Chapelle, on se refuse au moinle, on se refuse au moin-dre commentaire. Les ser-vices de la ville confirment seulement la chronologie des faits et précisent qu'un nouveau permis a été déposé en juillet et qu'il est en cours d'ins-truction. Mais la décision le concernant ne devrait pas être rendue avant plu-sieurs mois, si l'on se fie au délai que la ville a laissé courir pour la précé-dente demande. La ville traîne-t-elle volontaire-

ment les pieds ?
Nicolas Bonneau se dé-fend de tout acharnement politique dans ce dossier et se retranche derrière les questions de sécurité et les décisions de justice qui lui sont favorables : le tribunal administratif d'Orléans comme le Conseil d'État n'ont rien vu à redi-re à son arrêté de fermetu-

Interrogé en avril, dans nos colonnes, il ne cachait toutefois pas son intention de ne faciliter en rien l'ouverture de cet établissement dans sa commune.

« Ils ont déposé un nouveau permis de construire.
J'appliquerai le droit, rien que le droit. Si tout cadre avec les règles d'urbanis-me, on donnera notre ac-cord. Même si ce n'est pas mon souhait. »

mon souhait. »

Mustapha Ettaouzani dé-nonce un « habillage d'ap-parence légale pour en-freindre plusieurs lois : celle de la laïcité, celle de celle de la factile, celle de la liberté d'enseigne-ment ». Le président de l'UAMO en appelle au pré-fet pour jouer les média-teurs et mettre fin à cette « discrimination ».

responsables de l'association ont beau crier à la discrimination et en appeler à l'arbitrage préfectoral (ils ont tout compris… voir ce qui se passe à Mantes ) ; ils font pour le moment marche arrière, ils ont déposé un nouveau permis de construire pour 20 élèves cette fois et non 90. Même si le Maire se voit obligé de céder, faute d'arguments juridiques, il aura au moins gagné près de 2 ans et épargné à 70 élèves une formation coranique. La lutte paie, même si elle est âpre et si la victoire doit être incomplète...

http://www.franceinfo.fr/actu/societe/article/orleans-l-ecolemusulmane-de-la-chapelle-restera-fermee-721835

**Christine Tasin**